

DRA207 - Les modes alternatifs de résolution des différends

Présentation

Prérequis

Connaître les bases du droit des contrats et de la procédure civile.

Objectifs pédagogiques

- Avoir les outils juridiques pour identifier les bons modes de résolution des différends.
- Savoir quand ces modes alternatifs de résolution des différends sont obligatoires.
- Savoir anticiper les conflits ou les différends et leurs modes de résolutions par des contrats adaptés.
- Se préparer à soutenir une position de médiateur - conciliateur et à conduire une médiation - conciliation dans les domaines juridiques de sa compétence.
- Préparer le concours d'entrée au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA),

Programme

Contenu

- Les modes alternatifs de règlement des conflits désignent tous les modes de règlement des conflits autres que le mode contentieux judiciaire traditionnel.
- Les justiciables sont de plus en plus priés de tenter de régler leurs conflits à l'amiable avant de saisir un juge (médiation - conciliation - procédure participative).
- Ils peuvent aussi préférer transiger ou recourir à des juridictions privées pour trancher leur contentieux (transaction - arbitrage).

Les modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends sont au programme de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA), couramment appelé « école d'avocats ».

Modalités de validation

- Contrôle continu

Description des modalités de validation

Exercices de rédaction des contrats ayant recours à un MARD ; Exercices de rédaction des clauses de recours aux MARD dans un contrat : Présentation par exposés.

Mis à jour le 06-06-2023



Code : DRA207

Unité d'enseignement de type cours

4 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **40 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

EPN 14 - Droit

2 rue Conté

75003 Paris

Roza Ait medri

par_cnam.droit@lecnam.net